

Concours photo
« Saint-Gildas-de-Rhuys sous les quatre saisons »

Règlement

Article 1. Thème du concours

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys organise un concours photos sur le thème « **Saint-Gildas-de-Rhuys sous les quatre saisons** ».

Article 2. Durée du concours

Le concours aura lieu du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, date limite de dépôt des documents en mairie.

Article 3. Conditions de participation

Le concours s'adresse aux résidents de la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys. La participation est gratuite et ouverte à tous. Sont exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours ainsi que leurs familles.

Le sujet de la photo est libre, mais doit être le même photographié à chaque saison. Les photos, en couleur ou noir et blanc, doivent être au format JPEG 10 x 15 paysage, dans une résolution de 300 dpi afin de permettre un agrandissement de bonne qualité. Elles doivent être prises dans la période mentionnée à l'article 2.

Chaque participant, qui doit obligatoirement être l'auteur des photos, ne peut en présenter que quatre au concours (une par saison). Il doit transmettre ses photos à l'adresse :

concours.photo.sgdr@gmail.com

ou les déposer en mairie sur une clé USB dans une enveloppe portant la mention « Concours photo – Ne pas ouvrir », accompagnées dans tous les cas du bulletin de participation (annexe1) et des autorisations éventuelles (annexes 2 et 3), pour le 31 janvier 2024, 15 h. Les photos doivent être renommées avec les date et lieu de prise de vue.

Article 4. Jury du concours et critères de sélection

Le jury du concours, sous la présidence de M. le Maire, est constitué des membres de la commission culture et de photographes professionnelles.

Le jury a pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Ne peuvent connaître les noms des auteurs des clichés que la personne chargée de réceptionner les dossiers.

Les critères de sélection sont :

- le respect du thème,
- la qualité technique de l'image,
- le sens artistique et l'originalité.

Les photos ne doivent nécessiter aucun recadrage avant leur impression.

Le jury se réserve le droit d'exclure les photos qui ne respectent pas le thème du concours ou le présent règlement. Sont éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la

date de clôture des inscriptions, non réalisées sur le territoire de la commune, portant une inscription, ou pouvant porter tort à des personnes.

Les décisions du jury sont irrévocables et ne sont pas à justifier.

Article 5. Prix et récompenses

4 séries seront retenues. Les photos sélectionnées seront imprimées au format 120 x 80 cm sur un support rigide de type Dibond et exposées durant six mois au chevet de l'abbatiale, du mois de mai au mois d'octobre 2024, avec mention du nom de leur auteur.

Article 6. Responsabilités et droits photographiques

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits de reproduction de leurs photos au bénéfice de la commune, sur tous supports, sans limitation. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation écrite des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée (annexes 2 et 3).

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Article 7. Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement entraîne la disqualification du candidat.

Article 8. Informations complémentaires

Pour tout complément d'information, contacter la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys au 02.97.45.23.15 ou par mail à « concours.photo.sgdr@gmail.com ».

Bulletin de participation

A joindre obligatoirement à l'envoi des photos ou à leur dépôt en mairie

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Adresse email :

Certifie :

- avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière.
- l'exactitude des informations communiquées.

Autorisation parentale

Pour les mineurs

En ma qualité de mère/père/tuteur légal, autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles) :

Nom :

Prénom :

à participer au concours photo organisé par la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Annexe 2

Autorisation de la personne photographiée sur la libre utilisation de son image

Je soussigné(e)

Demeurant

autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable, sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Autorisation parentale

Pour les mineurs

En ma qualité de mère/père/tuteur légal de mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles) :

Nom :

Prénom :

autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle il/elle apparait et est reconnaissable, sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signature de la personne photographiée
(faire précéder de « lu et approuvé »)

Signature du photographe
(faire précéder de « lu et approuvé »)

**Autorisation sur la libre utilisation
de l'image d'un lieu privé**

Je soussigné(e)

.....

Demeurant

.....

Autorise Mme/M.

.....

A photographier et à utiliser la photographie de

.....

situé(e)

.....

dans le cadre du concours photo organisé par la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys.

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys sans limitation de durée et sur tout support.

Fait à le

Signature de la personne photographiée
(faire précéder de « lu et approuvé »)

Signature du photographe
(faire précéder de « lu et approuvé »)